ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de NOUES DE SIENNE** (Département du Calvados).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AC n° 63, 64, 66, 67, 68, 376, 408, 409 et 410 pour une contenance totale de 1073 m² sises rue de la Gare et rue Beslon sur la commune de Noues de Sienne.
POS/PLU :	Zone UA du PLU
PROJET :	Acquisition de plusieurs parcelles. Le projet consiste à implanter un PSLA. Une étude de préfaisabilité urbaine réalisée par l'EPF de Normandie en 2021, a démontré la faisabilité de reconversion des immeubles en Pôle de Santé Libéral Ambulatoire et a défini les aspects techniques et financiers. Le comité d'engagement du 28 avril 2022 a validé la prise en charge des études techniques préalables à la réhabilitation.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**31 mai 2022 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	Commune sauf parcelle AC 68 et AC 376 : Madame Legent Josiane
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines + achat à l'euro symbolique
IMPUTATION :	**Compte n°924722 – OPE2022039 – 14 – NOUES DE SIENNE « ANCIENNE FERME »** **Enveloppe projet : 42 401 €**

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

23 AOUT 2022

pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Fabrice ROSAY

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Fait le 18/08/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal
Signé et certifié par yousign